

**DELIBERATION N° 99/06-08 - REAMENAGEMENT DE  
PRET DU CREDIT AGRICOLE  
N° 252212-41**

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée de l'offre de réaménagement du prêt suivant :

- prêt N° 252212-41
- montant initial de 1 500 000 F
- périodicité mensuelle
- taux initial de 7,65 %
- capital restant dû après échéance du 10 Juillet 1999 : 1 141 435, 93 F
- montant de l'échéance actuelle : 14 653, 77 F
- nombre de périodes restant à courir : 108

Les nouvelles conditions seraient les suivantes :

- montant du capital restant dû : 1 141 435, 93 F
- frais de dossier : 900 F
- nouveau taux : 5,95 %
- échéance du 10 Août 1999 : 14 484, 10 F
- échéances suivantes : 13 675, 59 F

soit un gain total sur échéances restantes de 103 935, 15 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (Monsieur BOILEAU ne prenant pas part au vote)

- de retenir cette proposition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives.